

Les « femmes de l'immigration » Les enjeux d'une catégorisation à la croisée du genre, de l'ethnicité et de la classe sociale

*Marion Manier **

**Cet article reprend
une communication au
Séminaire**

*« Parcours des femmes
vers l'emploi. Les enjeux
de l'accompagnement à
l'insertion »*

**Conseil Général de l'Isère,
ADATE, Grenoble**

18 novembre 2010

Cette communication – Les « femmes de l'immigration » : les enjeux d'une catégorisation à la croisée du genre, de l'ethnicité et de la classe sociale – s'appuie sur mon travail de recherche de thèse que j'ai mené plus globalement sur « le traitement social de la question des « femmes de l'immigration » dans le champ de l'action sociale » et sur ses effets sociaux.

Pour le dire autrement, je me suis intéressée aux **représentations sociales, c'est-à-dire aux images, aux préjugés, aux stéréotypes qui sont construits et véhiculés** sur les « femmes de l'immigration » et ce, **dans le champs de l'action publique et de l'intervention sociale, de l'insertion.** - je précise d'ailleurs que la catégorie « femmes de l'immigration » est une catégorie de l'action publique

D'un point de vue théorique, j'ai cherché à rendre compte de ces représentations et de leurs

effets à travers une analyse en terme d'articulation des rapports sociaux et d'intersectionnalité. De fait, la place et la position des femmes migrantes se trouvent à l'intersection des différents rapports sociaux, de différents rapports de pouvoir – de genre (hommes/femmes), de classe et interethniques – qui s'articulent (sans pour autant s'additionner) ; qui se trouvent donc à la croisée de 3 types de discriminations, de stéréotypes, de représentations : genre, ethnicité, classe.

De ce point de vue, ces représentations sont intersectionnelles et participent de la classification et à la hiérarchisation du monde social en terme de genre, d'ethnicité et de statut social. Notons au passage que genre, race, ethnicité ne sont pas des catégories naturelles, des qualités individuelles, mais des constructions sociales, les produits de rapports sociaux inégaux.

* Sociologue, université Sophia Antipolis, Nice

Pour commencer, j'évoquerai brièvement les évolutions des représentations sur les femmes en migration dans le discours public et les dispositifs sociaux de prise en charge des femmes migrantes. Puis je rendrai compte du renouveau thématique qui caractérise le traitement public de cette catégorie « femmes de l'immigration » et de ses répercussions dans l'espace du social et de l'insertion depuis une dizaine d'années. Enfin j'évoquerai certains des effets sociaux de ce traitement social sur les femmes qui constituent le public du champ de l'insertion.

D'un point de vue méthodologique, les analyses que je voudrais présenter se fondent d'une part, sur l'étude des politiques publiques consacrées à cette question, à travers l'examen de textes ministériels, de discours publics, de documents officiels. Et d'autre part, sur une sociologie qualitative, sur travail de terrain, mené dans le champ de l'intervention sociale à destination, exclusivement ou non, de femmes migrantes, immigrées. C'est en tant que formatrice que j'ai enquêté le plus souvent, au sein de 5 associations menant notamment des actions d'insertion sociale,

d'alphabétisation et autres ; ainsi que dans des réseaux, partenariats et des commissions réunissant des institutionnels, des travailleurs sociaux, des représentants associatifs de la ville de Nice. J'ai donc mené des observations et des entretiens auprès des professionnels et des usagères de ces structures.

De l'invisibilité à la construction d'un problème public

Tout d'abord, il me semble important de souligner les évolutions du traitement public de la question des « femmes en migration ».

En effet, cette question des femmes en migration est restée longtemps marginalisée, tant dans la recherche que dans le monde politique. Les femmes migrantes sont donc restées invisibles jusqu'à dans les années 80, alors que dès les années 50, elles représentaient déjà presque 40% des immigrés en France. Dans les flux migratoires mondiaux, les femmes représentaient 47% des migrants en 1960 et 49% en 2000 (Zlotnik, 2003).

Les femmes n'étaient donc pas beaucoup moins représentées qu'aujourd'hui dans les flux migratoires mondiaux, mais moins visibles (notamment parce qu'elles investissent souvent

des secteurs d'emploi informels).

Mais cette longue invisibilité s'explique aussi par des représentations genrées : historiquement, les mobilités féminines, y compris celles du XVIII^e siècle et XIX^e siècle, ont toujours été invisibilisées du fait qu'elles ne correspondaient pas aux rôles féminins traditionnels, voire qu'elles pouvaient apparaître comme transgressives, « anormales » et « contre nature » pour des femmes.

De fait, la mobilité – dans la symbolique du féminin et du masculin – est considérée comme un attribut masculin, quand cette même symbolique veut que les femmes soient les gardiennes du foyer.

Les Etats, mais aussi la recherche, ont donc longtemps manqué de données sur ce phénomène, dans la mesure où il était masqué par des stéréotypes. De plus, jusqu'à dans les années 80, les migrations, au niveau politique, mais également dans la recherche en géographie, en démographie ou en sociologie, ont longtemps été appréhendées à travers des paradigmes, des grilles de lecture, économiques : elles étaient caractérisées comme des migrations de travail. Or, de la même manière, ceci a contribué à rendre invisible

les migrations féminines : on considère que ce sont les hommes qui migrent dans un but économique, qui travaillent, et non les femmes (qui sont considérées comme étant au foyer). La figure représentative de la migration jusqu'au années 80 est celle du travailleur migrant d'Afrique du Nord, venu seul : le masculin représente tous les migrants (Morokvasic, 1976, 1984). Et si il y a migration féminine on la suppose, a priori, comme étant familiale et non économique les femmes qui migrent sont systématiquement considérées comme des épouses qui suivent leurs maris dans leur déplacement. La question de la migration féminine est donc marginalisée du fait des stéréotypes de genre et ceci va contribuer à masquer tout le volet économique des migrations féminines.

Ainsi, dans les années 60-70, en France, bien que le sujet soit encore très marginal et absent des discours publics, les premières structures d'action sociale visant à la prise en charge des femmes migrantes sont destinées à la catégorie « épouses rejoignantes des travailleurs migrants » (Morokvasic 1997 ; 2008). Il s'agit avant tout de mesures d'assistanat et d'encadrement des familles dans leur accès

aux structures de logement social.

Dans le milieu des années 70, et dans les années 80, avec les nouvelles politiques migratoires (l'arrêt officiel de l'immigration de travail en 1974, suivi de l'accroissement des procédures de regroupement familial), on va commencer à reconnaître « une féminisation de l'immigration », notamment parce que les flux dus au regroupement familial à partir du milieu des années 70 sont plus importants. Pourtant, comme l'explique Morokvasic, il s'agit davantage d'un changement de regard que d'une réalité statistique, puisque précisément les migrations féminines précèdent largement les mesures de regroupement familial. De plus, dans les années 80 également, on observe un changement de discours sur l'immigration. Nombre de sociologues sont d'accord pour dire qu'on va assister, à partir de là, à une ethnicisation de la question de l'immigration. Du registre économique et du travail que l'on privilégiait lorsqu'on percevait l'immigration des travailleurs comme temporaire, on va passer au registre de l'intégration voire de l'adaptation culturelle des immigrés – dont on comprend alors

que la plupart sont installés durablement –.

La demande sociale se focalise alors sur l'intégration des familles et donc des femmes qui deviennent visibles dans les politiques et l'action sociale.

Sous quelles formes ?

La question des femmes migrantes/immigrées émerge avant tout à travers le prisme de la famille, dans une représentation des rôles féminins et familiaux assez « traditionnelle ». Selon Anne Golub, qui a longtemps travaillé au F.A.S. « *on ne dissocie d'ailleurs jamais « femmes » de « familles »* ». Ainsi, des mesures d'adaptabilité économique du travailleur [qui étaient jusqu'ici assurées par l'entreprise], on passera, avec les femmes, à des mesures « d'adaptabilité sociale » conçues comme un préalable sans fin à toute forme de mobilité » (Golub 1997 : 24).

D'une part, la question de l'insertion professionnelle mettra du temps à être posée, jusque dans les années 80, 90, là où on valorisera des mesures d'insertion sociale, culturelle ; les femmes migrantes étant considérées comme plus éloignée de l'intégration et de l'employabilité ; nécessitant une phase préalable d'adaptation culturelle.

D'autre part, on entretiendra longtemps, dans le champ du social, la répartition traditionnel des tâches féminines et masculines : les dispositifs d'insertion ont longtemps privilégié des actions relatives à l'éducation des enfants ; les formations proposées sont souvent censées préparer à des emplois domestiques (ménage, cuisine, couture...). Selon Morokvasic (1997 : 25) : « *telle qu'elle était proposée, « la formation des femmes immigrées » se limitait à l'adaptation à un rôle féminin qui, de toutes façons, était remis en question dans nos sociétés quelle que soit la classe sociale d'appartenance, donc complètement dépassé ».*

Les nouveaux enjeux

Or aujourd'hui, si le registre de l'intégration repose encore parfois sur des représentations un peu figées et victimisantes des « femmes immigrées », dans lesquelles elles sont perçues comme des mères au foyer traditionnelles, passives, isolées, particulièrement éloignées « l'employabilité », d'autres registres pénètrent le discours public. En effet, sous l'impulsion de programmes internationaux (Conférence de Pékin notamment en 1995) et européens relatifs

aux migrations féminines et aux luttes contre les violences, on va assister à un progressif renouvellement des thématiques associées aux figures de femmes migrantes.

Dans l'espace public français, ce renouvellement s'inscrit en partie dans ces évolutions. Mais la question des « femmes de l'immigration »¹ va aussi surgir à l'occasion des différents débats et différentes mesures concernant le foulard islamique (premières affaires du foulard à Creil en 1989 (Zirotti 1990), loi sur la laïcité de 2004), la polygamie (1991), et depuis les années 2000, les mariages forcés, les violences et le contrôle social subi par les femmes et les jeunes filles dans les « banlieues » (avec par exemple, le succès de « Ni Putes Ni Soumises »)². Ces débats ont largement contribué à faire de la question de femmes de l'immigration une priorité de l'action publique et de l'action sociale et, plus récemment, à l'ancrer résolument dans le paradigme, dans la problématique de l'égalité des sexes et des violences sexistes. Et si l'on déplore depuis plus de 20 ans la longue invisibilité dans laquelle sont restées les femmes en migration, tant dans la recherche que

dans les préoccupations politiques, force est de constater qu'aujourd'hui, cette question a acquis la visibilité médiatique-politique d'un « problème public » à part entière ; Ainsi, à partir des années 2000, le dossier « femmes de l'immigration » est déclaré comme une priorité pour le ministère de l'immigration et de l'intégration, le ministère du travail de la solidarité, celui de la parité et de la cohésion sociale ; des « accords cadre » sur l'intégration et la lutte contre la double discrimination sont signés entre divers organismes publics en 2003, puis en 2007. Citons également la création de commissions ministérielles sur « les femmes de l'immigration » (sous N. Ameline) et le rapport ministériel de 2005 « *Femmes de l'immigration. Assurer le plein exercice de la citoyenneté à part entière, à parts égales* ».

Il y a donc une avancée, tant dans la mise en visibilité des phénomènes de violences faites aux femmes que dans la mise en visibilité de la situation particulière des femmes migrantes, en ce qu'elles peuvent être victimes de double discrimination : c'est notamment le cas pour les femmes étrangères victimes de violences, dont la situation administrative

les condamnent à rester dépendantes de leurs maris ; c'est aussi le cas pour certains accords bilatéraux qui instituaient des inégalités de traitement pour les femmes (la répudiation, etc.) ; c'est enfin, plus simplement, la prise en compte du fait que les femmes migrantes peuvent à la fois subir des discriminations ethniques et de genre qui font obstacle à leur insertion sociale et professionnelle, à leur autonomie ou à leur liberté. Cependant, cette avancée connaît aussi certains « effets pervers » dans la mesure où certains discours publics véhiculent des représentations ethniques générées ambiguës.

D'une part, ce problème public est défini et nommé sous une catégorie de « femmes de l'immigration » assez imprécise qui tend à désigner les migrantes, étrangères ou françaises, mais aussi les filles de parents migrants/immigrées, les habitantes des quartiers populaires, sans distinction de nationalité, d'âge ou de parcours individuels. La catégorie elle-même homogénéise, met sur le même plan, des personnes en fonction de certains thèmes institués par les pouvoirs publics comme étant prioritaires. D'autre part, en identifiant des objectifs spécifiques à une catégorie

de la population construite comme étant également spécifique, les discours de l'action publique et sociale peuvent s'avérer ambivalents : ces objectifs, de fait, sont à la fois différents des objectifs d'intégration destinés aux hommes de l'immigration – catégorie qui n'existe pas d'ailleurs – et à la fois différents des objectifs d'émancipation féminine ciblant les femmes en général, toutes les femmes. Ils tendent ainsi à compartimenter, fragmenter les problèmes sociaux selon des critères ethniques/culturels et des critères de genre et ils contribuent ainsi à la construction d'une altérité, de différences.

Enfin, en tant qu'objet d'une triple tutelle ministérielle (à la croisée des politiques d'immigration, d'intégration, des politiques de promotion des femmes et de lutte contre les violences) ce problème public se construit au carrefour de différents registres. Et l'association de ces registres peut produire des paradoxes. En effet, à travers la tendance croissante à une problématisation de « l'intégration » des femmes en terme « d'émancipation féminine » et de « lutte contre les violences sexistes », certains discours ont tendance à victimiser et à stigmatiser des violences

qui seraient propres à certaines catégories étrangères, ethnisées de la population.

Dans l'action sociale...

Ce renouvellement dans le regard porté sur la question des femmes, et notamment sur la double discrimination (ethnique et de genre), pénètre depuis quelques années le milieu de l'action sociale, de l'insertion à destination de publics issus de l'immigration, et plus particulièrement des femmes. Si l'intégration et l'insertion sociale, par la formation en français, l'accès aux droits, restent les fondamentaux, on observe les répercussions de cette thématique montante dans le secteur du social.

Ainsi, pour prendre l'exemple de Nice, on observe depuis quelques années à la création de réseaux, de partenariats, de fédérations ou de commissions « femmes », « femmes des quartiers » dans les différents secteurs de la ville ; des projets encouragés notamment par les politiques de la ville, la délégation au droits des femmes.

De même, parallèlement aux structures spécialisées dans le droit des femmes, des associations d'insertion, de formation ou des centres sociaux, etc. ont commencé à

mettre en oeuvre des actions destinées à répondre à cette thématique « montante ». Parallèlement aux actions d'insertion et de formation, on assiste à la multiplication d'actions de sensibilisation, de prévention, d'information sur des sujets liés à l'égalité des sexes, aux droits des femmes, mais aussi sur des sujets comme la laïcité, les violences, les mariages forcés, la virginité, etc.

Ces initiatives, qui semblent fleurir un peu partout en France participent à la mise en visibilité et à la reconnaissance de nombreux problèmes qui furent longtemps masqués et à la mise en place de projets et d'actions innovantes (comme Envolées Féminines...).

Mais il arrive également que certains discours et certaines actions se fassent le relais de représentations ethniques/genres quelque peu équivoques.

On observe que les diagnostics qui sont fait de la situation des femmes identifient fréquemment un ordre des priorités qui dénote la volonté dans le secteur du social de renouveler l'approche concernant la condition des femmes dans les quartiers. On observe également que ces diagnostics, en associant certains thèmes, (violences conjugales/mariages forcés ; éducation des enfants/

femmes au foyer/port du voile) – prennent le risque d'un amalgame entre la question ethnico/culturelle et celle de l'émancipation féminine. La condition des femmes dans les quartiers – dont le ciblage concerne le plus souvent des femmes issues de l'immigration d'Afrique de Nord – est en effet souvent thématisée à travers le prisme du « poids culturel » autour de trois grandes axes représentations liées au genre, au sexe : D'une part, répondant à la symbolique du féminin gardien de culture, les femmes de l'immigration sont catégorisées comme plus particulièrement soumises « au poids culturel » et à la tradition. Les femmes sont pensées à travers leur « émigration » : on leur attribue davantage de liens avec la culture d'origine et on les pense rarement comme des agents économiques, là où la situation des hommes est plus souvent interprétée à travers leur « immigration », c'est-à-dire leur rôle économique dans le pays d'accueil (Sayad 2006).

Ces explications concernant les problèmes des femmes prennent ainsi parfois le risque du culturalisme : un système de représentation qui consiste à penser que la culture est homogène et déterminante des attitudes

et des comportements ; qui tend à réduire les individus à une culture ou à réduire les difficultés des personnes à l'idée d'une inadaptation culturelle. Or, si la culture peut avoir certaines influences, bien d'autres facteurs essentiels sont en jeu dans la situation des femmes migrantes : des facteurs socio-économiques, résidentiels, administratifs, matériels, des facteurs liés à la discrimination ethnique, sociale et de genre. D'autre part, et paradoxalement aux objectifs d'émancipation féminine, certaines représentations montrent que les femmes peuvent parfois encore être perçues à travers un prisme familialiste, comme des « mères » particulièrement confrontées à « *des difficultés éducatives vis-à-vis de leurs enfants* », tout en étant susceptible d'être des actrices de changement ; toujours selon les principes de la répartition du féminin et du masculin. On observe ainsi la persistance d'actions centrées davantage sur la sphère privée, familiale, éducative, voire domestique ou intime, parfois au détriment d'actions visant la sphère publique, l'insertion professionnelle notamment, ou des interrogations en terme de statut ou de classe sociale.

Et enfin, on observe que les

femmes sont fréquemment catégorisées comme particulièrement vulnérables à des violences sexistes et à un fort contrôle social/familial/communautaire. Or, Si les discours et les actions d'accompagnement à la libération des femmes s'appuient bien sur, sur des cas réels de violences sexistes subies par certaines, on constate parfois une tendance à la généralisation qui ferait de l'ensemble des femmes maghrébines des victimes potentielles d'un sexisme ancré dans leur culture. Ce que certains sociologues nomment l'ethnicisation ou la culturalisation du sexism : on attribue les attitudes sexistes à des « Autres ». Or on sait bien, depuis l'enquête ENVEFF, publiée en 2003, que les violences sexistes concernent toutes les couches sociales de la société française3.

Certains des stéréotypes sur les « femmes de l'immigration» qui traversent l'action institutionnelle ou associative ont donc parfois tendance à produire des situations paradoxales, voire des injonctions paradoxales difficilement tenables pour les intervenants sociaux :

Ceux-ci sont confrontés à des registres différents entre le registre familial des années 60/70 qui persiste, le registre de l'intégration

culturelle, le registre de l'émancipation féminine plus récent, et celui de l'emploi qui tend parfois à être rendu secondaire ; ou à être pensé comme un horizon lointain. Il sont confrontés également à des modèles parfois contradictoires : celui de « la femme émancipée » et celui de « la bonne mère » ; voire à des missions ambivalentes lorsqu'il s'agit de prôner l'intégration par l'émancipation ou de lutter contre le sexism par la mise en cause d'une culture ou d'une communauté.

Ces paradoxes peuvent placer les « femmes » dans des situations sans issues, des impasses : lorsqu'elles sont sommées de choisir, notamment entre la cause des femmes et la cause de leur groupe ethnique.

Des effets sociaux et symboliques.

Ces représentations ont en effet des effets sociaux et symboliques.

Il ne s'agit en aucun cas d'accuser les acteurs du social, qui ne manquent pas de réflexivité ni de bonnes intentions, et qui sont indispensables, mais simplement de souligner que certaines représentations qui sont véhiculées dans le monde médiatique, politique ou social peuvent être perçues comme dévalorisantes par les femmes concernées.

Ce que j'ai pu observer lors de mes enquêtes et de mon expérience de formatrice, à travers les entretiens que j'ai eu avec les femmes composant le public des structures enquêtées, c'est que si la grande majorité des femmes sont reconnaissantes et positives vis à des vis des intervenants, des associations, et expriment leur gratitude pour l'aide qu'on leur apporte, nombreuses sont celles qui manifestent aussi des formes plus ou moins ouvertes ou larvées de désaccord ou de critique.

Par exemple, vis-à-vis d'actions qui ne font pas partie de leurs demandes ou de leurs préoccupations ; ou qui sont considérées comme des injonctions d'intégration excessives, voire insultantes (interdiction du port du foulard, interdiction de parler dans sa langue maternelle, etc.). Mais elles sont aussi et surtout très nombreuses à réagir aux représentations et aux stéréotypes ethniques/genre dont elles peuvent être les objets.

Les analyses des discours ont montré notamment que les femmes enquêtées, plus particulièrement celles originaires d'Afrique du nord, s'engagent dans des stratégies identitaires souvent défensives, c'est-à-dire de déni des stéréotypes et des images qui sont

renvoyées d'elles, et plus particulièrement de l'image de femmes soumises et passives souvent associée aux femmes musulmanes. Et il semble que la force de ces stéréotypes les constraint à se définir en partie par la négative.

J'ai identifié 3 grands types de stratégies face aux représentations : ce que j'ai appelé des « stratégies identitaires intersectionnelles », c'est à dire associant l'appartenance ethnique, l'appartenance de genre et de statut. D'une part, des stratégies de conformation qui sont à la fois des manières de se conformer à un modèle normatif « ethnique » - français, non pratiquante - et de genre - « de femmes émancipées » -, et qui passe souvent par la démonstration de la preuve de son intégration/émancipation, selon les critères normatifs en vigueur : conforme au modèle de femme prônée par le discours dominant (émancipée, moderne, voire « féminine »).

D'autre part, des stratégies de différenciation ou de retournement du stigmate dans lesquelles des femmes tentent de revaloriser l'image de la communauté, à travers la revalorisation du statut des femmes dans la « communauté » : avec des arguments selon lesquels

l'Islam traite bien les femmes, ou les ressortissants du Maghreb ne sont pas plus sexistes que d'autres.

Ou, à tout le moins, des femmes qui affirment la possibilité d'être maghrébine et/ou musulmane et femmes émancipées. Ce qui montre à quel point elles connaissent ces stéréotypes, ces stigmates et qu'elles sont en parties contraintes de les dénoncer lorsqu'elles parlent d'elles.

Enfin, on observe aussi des stratégies de retournement du stigmate ethnico-religieux et de genre, c'est-à-dire une valorisation de la communauté – musulmane – par le recours à des valeurs de genre – féminines - traditionnelles, présentées comme opposées à ce qui est valorisé dans la société française : un féminin « emblème d'identité », respectable, garant de l'honneur familial, symbole de pureté ou de pudeur (virginité, voile, etc.) d'honneur « ethnique », là où l'image des femmes occidentales est perçue comme dégradée, décadente.

C'est ce que Christelle Hamel par exemple notamment « le sexismé identitaire » (2005) : le retournement d'un stigmate pour en faire un attribut valorisant ; processus qui pourrait expliquer, en partie,

la revalorisation d'attitudes viriles chez certains jeunes ou la revalorisation d'attitudes pudiques chez certaines jeunes femmes.

Or ceci amène à penser qu'un certain nombre de pratiques et de discours sur ce sujet, loin d'être des pratiques et des discours culturels importés des pays de départ, sont produits dans la confrontation à des représentations stigmatisantes et dans le contexte français. Ils interrogent des rapports sociaux interethniques inégalitaires davantage qu'un poids culturel.

Conclusion

En guise de conclusion, je souhaiterais souligner que si l'on assiste aujourd'hui à une reconnaissance de la cause des femmes, à la prise en compte des situations singulières que vivent certaines femmes (des situations de doubles violences, de double discriminations), et par conséquent à la créations de réflexions et d'actions innovantes, il importe de rester vigilants face à certaines généralisations et à certaines représentations. Il s'agit quand même de souligner les effets que peut rencontrer un discours émancipateur qui stigmatise des différences. Les représentations selon

lesquelles il existerait une « culture arabo-musulmane » sexiste et une culture française garante de l'égalité des sexes – ce qui n'est pas encore le cas, malheureusement - peuvent se révéler réductrices et stigmatisantes et provoquer des réactions de défense chez les hommes comme chez les femmes.

Ainsi, si certaines femmes adhèrent aux modèles qu'on leur propose ou qu'on leur impose, d'autres se montrent plus enclines à combattre la stigmatisation dont « le groupe » - « musulmans », « maghrébins », femmes et hommes - est l'objet.

Plus encore que d'être perçus comme secondaires par rapport aux expériences du racisme, ces discours ou ces représentations peuvent être perçus comme un vecteur même de la stigmatisation et produire l'inverse de ce qui est attendu : la défense du groupe ethnique identitaire ou religieux, parfois même au détriment de la dénonciation de sexismes ; par peur d'alimenter le racisme à l'égard de ce groupe ■

1. cf. le dossier « femmes de l'immigration » du Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, celui du Ministère de la parité et de l'égalité professionnel ; les accords cadre de 2003 et 2007

- pour favoriser « l'intégration des femmes de l'immigration », etc.
2. Voir les travaux de S. Condon et C. Hamel (2007) ; L. Mucchielli sur les « tournantes » (2005) ; C. Delphy sur « le sexismes des banlieues » (2006).
 3. JASPARD M. & L'EQUIPE ENVEFF (2001). Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France, *Population et Sociétés* (INED), n°364, janvier, 2001, pp.1-4.
 - JASPARD M. (RESP.) (2003). *Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France*, Enquête Enveff, INED.
- ### Bibliographie indicative
- Condon, Sophie/Hamel, Christelle (2007) : Contrôle social et violences subies parmi les descendantes d'immigrés maghrébins. In Chetcuti, Natacha/Jaspard, Maryse (dir.) : Violence envers les femmes. Trois pas en avant deux pas en arrière. Paris : L'Harmattan, pp. 201-222.
 - Delphy, Christine (2008) : Classer, dominer, qui sont les autres ?. Paris : La Fabrique.
 - Fassin, Didier/Fassin, Eric (dir.). (2006) : De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française. Paris : La Découverte.
 - Gaspard, Françoise (2001) : La visibilité des femmes dans l'histoire de l'immigration. In : Les femmes de l'immigration face aux discriminations sexistes, racistes, culturelles. Actes du colloque national du 22 novembre 2001. Paris : Fasild, pp. 9-12.
 - Golub, Anne (2000) : Un itinéraire – Propos recueillis par Jules Falquet. In : Cahiers du Cedref, n°8-9, pp. 361-382.
 - Golub, Anne/Morokvasic, Mirjana/Quiminal, Catherine (1997) : Evolution de la production des connaissances sur les femmes immigrées en France et en Europe. In : Migrations Société, vol XI, n°52, juillet-août 1997, pp. 19-36.
 - Guénif-Souilamas, Nacira/Macé, Eric (2004) : Les féministes et le garçon arabe. Paris : Ed. de l'Aube.
 - Hamel, Christelle (2005) : De la racialisation du sexismes au sexismes identitaire. In : Migrations Société, vol. 17, n° 99-100, pp. 91-104.
 - JASPARD M. & L'EQUIPE ENVEFF (2001). Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France, *Population et Sociétés* (INED), n°364, janvier 2001, pp.1-4.
 - JASPARD M. (RESP.) (2003). *Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France*, Enquête Enveff, INED.
 - Morokvasic, Mirjana (2008) : Femmes et genre dans l'étude des migrations : un regard rétrospectif. In : Falquet, Jules/Rabaud, Aude/Freedman, Jane/Scrinzi, Francesca : Femmes, genre, migrations : un état des problématiques. In : Cahier du Cedref, Université Paris Diderot, Paris, pp. 33-56.
 - Mucchielli, Laurent (2005) : Le scandale des « tournantes ». Dérives médiatiques, contre-enquête sociologique. Paris : La Découverte.
 - Sayad, Abdelmalek (2006) : L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. Paris : Raisons d'agir.